

Elaboration de la Convention Territoriale Globale des Communautés de Communes Lévézou Pareloup et Pays de Salars

Info flash n°1 – Décembre 2021

Edito

Les Communautés de Communes Lévézou Pareloup et Pays de Salars lancent conjointement une démarche de concertation visant à élaborer une **Convention Territoriale Globale (CTG)**, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, agissant sur les champs de la **petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, du handicap, de l'animation de la vie sociale, et de l'accès aux droits**.

Cette nouvelle contractualisation doit **fixer sur les quatre prochaines années (2022-2025)** les priorités que les partenaires se donnent pour agir sur ces champs d'intervention.

Cette convention s'appuiera sur un diagnostic territorial et un plan d'actions, co-construits avec les acteurs locaux, habitants, élus, professionnels et bénévoles concernés par ces enjeux.

Différentes rencontres et investigations, animées par un prestataire extérieur – le CREDOC –, permettront de bien comprendre et analyser les enjeux repérés sur le territoire des deux intercommunalités, les besoins, les freins, les possibilités et conditions de mise en œuvre des actions envisagées.

Où en sommes-nous ?

L'élaboration de cette Convention Territoriale Globale est un enjeu important pour les deux intercommunalités : il s'agit de **réinterroger collectivement les démarches menées** jusqu'à présent sur les différentes thématiques, d'identifier les articulations à renforcer entre les interventions des partenaires, mais aussi de **définir les améliorations** à mettre en œuvre pour les années à venir, tant en termes d'actions à engager que de modalités de coopération.

La démarche sera **lancée officiellement le lundi 13 décembre 2021**. Plusieurs investigations seront rapidement engagées : séminaire avec les élus, lancement auprès des partenaires, analyse statistique et documentaire, entretiens de cadrage auprès de différents partenaires institutionnels et associatifs.

Ces premières rencontres seront complétées avant juin par des **rencontres thématiques avec les acteurs locaux** et une **consultation auprès des habitants** (enquête-s par questionnaire et « forums » habitants).

Des **groupes de travail thématiques** seront ensuite installés pour définir les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la future Convention.

Les différentes étapes de la démarche

PHASE 1 – Diagnostic partagé et identification des enjeux

- Lancement et séminaire avec les élus
- Lancement partenaires
- Analyse documentaire et statistique / exploitation des données
- Une quinzaine d'entretiens partenaires clés
- 4 rencontres thématiques avec les acteurs locaux
- Consultation des habitants (enquête-s et « forums habitants »)
- Restitutions

Décembre
2021 – Mai
2022

PHASE 2 – Stratégie de développement

- Définition des axes d'intervention prioritaires, échanges sur la gouvernance et l'organisation de la future CTG
- 4 groupes de travail thématiques avec les acteurs locaux réunis à deux reprises
- Echange tout au long de la période, selon les besoins, avec le Comité technique, pour échanger sur la production des groupes de travail, finaliser la gouvernance et l'organisation fonctionnelle de la CTG
- Rédaction de la Convention
- Restitutions finales

Juin –
Octobre
2022

Vos contacts :

- **Laura Pradeilles** : Communauté de Communes Lévézou - Pareloup – pointinfoseniors@levevou-pareloup.fr
- **Sylvain Taboury** : Chef de projets du CREDOC – taboury@credoc.fr